Puteaux
Plan Local d'Urbanisme

5. PLAN DE ZONAGE

Modification du PLU N° 5

Vu et adopté conformément à la délibération n°

Enregistré à la Préfecture des Hauts-de-Seine le

LEGENDE

LIMITES DE ZONES

- UA — ZONE URBAINE GENERALE DENSE
- UB — ZONE DE L'AXE HISTORIQUE
- UD — ZONE URBAINE PEU DENSE
- UE — ZONE TERTIAIRE DE LA DEFENSE
- UL — ZONE DE SPORTS ET DE LOISIRS
- UPM — ZONES DE PLANS MASSES Sous secteurs A à D légendés aux documents graphiques du règlement
- UZ — ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE Sous secteurs A à C légendés aux documents graphiques du règlement
- 56 — HAUTEUR MAXIMALE AUTORISEE POUR TOUTES LES CONSTRUCTIONS EN NGF
- PERIMETRE DANS LEQUEL EST IMPOSE UN POURCENTAGE DE 65% EN NOMBRE DE LOGEMENTS DE 3 PIECES ET PLUS AU MINIMUM (Article L.123-1-5-II-3 du CU)
- PERIMETRE D'OPERATION D'INTERET NATIONAL (P.O.I.N.) DU QUARTIER D'AFFAIRES DE LA DEFENSE IMPACTANT LA VILLE PUTEAUX décret n° 2010-744 du 2 juillet 2010

- EMPLACEMENT RESERVE POUR OUVRAGE PUBLIQUE, INSTALLATION D'INTERET GENERAL OU ESPACE VERT
- EMPLACEMENT RESERVE POUR ELARGISSEMENT OU CREATION DE VOIE PUBLIQUE
- MARGE DE RECULEMENT
- ① Numéro d'ordre des emplacements réservés
- ARBRE REMARQUABLE (article L.123-1-5-III-2 du CU)
- ESPACE VERT PROTEGE
- AXES DE COMMERCES ET D'ARTISANAT A PRESERVER
- PATRIMOINE BATI

0 250 500 m